

## Une prime pour les personnels de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement agricole ?

Montreuil, le 15 décembre 2018

Monsieur le Président,  
Monsieur les Ministres,

La période actuelle est socialement très agitée. Cette crise, dont l'étincelle fut l'augmentation des taxes sur le carburant, relève en grande partie de deux causes principales :

- Les difficultés de plus en plus importantes pour des travailleurs, des jeunes, des retraité·es, des chômeurs (...) de vivre dignement,
- Le mépris et l'arrogance du gouvernement, totalement sourd à la souffrance et aux revendications de justice sociale d'une bonne partie de la population.

Le monde de l'enseignement n'est pas épargné. Nous avons dans nos établissements des « travailleurs·euses pauvres » : personnels administratifs, de service, d'éducation ou enseignant·es. D'une manière générale, l'ensemble de ces travailleurs·euses se sentent dévalorisé·es et peu reconnu·es dans leur métier. Le gel des rémunérations constitue une cause essentielle de ce malaise profond.

Ainsi faut-il rappeler que des enseignant·es de plus en plus nombreux, en situation de précarité, sont classé·es sur une échelle de rémunération qui commence en dessous du SMIC. Nombre d'entre eux gagnent - à temps plein - moins de 1300 euros nets par mois.

Que les enseignant·es aient enfilé un gilet jaune, un gilet rouge ou les deux à la fois, ils poursuivent simplement avec dévouement leur travail auprès des jeunes qui leur sont confiés. Ils méritent toutes et tous la reconnaissance de l'Etat.

Dans l'immédiat, vous avez tenté de calmer la colère actuelle en suggérant aux employeurs de verser une prime défiscalisée dans la limite de 1000 euros par salarié·e. A la CGT, nous ne sommes favorables ni aux « primes », ni à leur « défiscalisation ». Nous leur préférons une hausse pérenne de notre salaire. Malgré tout, nous accepterions cette première étape.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, d'une part de revaloriser significativement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le salaire des personnels à hauteur de 400 euros par mois, permettant ainsi le rattrapage du gel de nos rémunérations depuis le début des années 2000.

D'autre part, de verser à l'ensemble des personnels des établissements une prime de 1000 euros dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Cette augmentation de salaire, cette prime constitueraient un signe minimal démontrant que l'État entend apporter des réponses "sociales" au mécontentement de toutes et notamment des personnels du Service public. En conséquence, il est équitable que l'État commence par appliquer à tous ses agents les mesures qu'il suggère aux employeurs privés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Serge VALLET  
Co-Secrétaire Général

